

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GEMERSON DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

86/534 DU 21/4/86

LECRET N° MEMBERS/SECRET

Portant intégration et nomination de
~~Monsieur~~ EPOUKA (Jean de Dieu) dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I,
des Services Techniques (Laboratoire
des Mines).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7-12-84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-1-84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-1-60 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-1-62 fixant la hiéran-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-1-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/190/FP du 5-1-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-8-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-1-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 35/1423 du 7-12-85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 35/1434 du 17-12-85 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5-3-85 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avanca-
ments et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;
(/u le Protocole d'Accord du 5-6-70 signé entre
l'URSS et la République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 5843/MESS/CAB/DOB du 4-11-85 du Direc-
teur de l'Orientalion et des Bourses transmettant le dossier
de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.

LECRETE :

révisé

~~ARTICLE 1ER.~~ - La application des dispositions combinées du décret n° 30/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 5-6-70 ~~concernant~~ Monsieur EPOUILA Jean de Dieu né vers 1951 à Ikumba, titulaire du Diplôme de Master of Sciences en Géologie, Spécialité : Méthodes Géophysiques de Recherches et de Prospection des Gisements des Minéraux Utiles, obtenu à l'Université d'Etat T. GHEVTOCHENKO De Kiev (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Laboratoire des Mines), et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Supérieure, indice 710.

~~ARTICLE 2.~~ - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et Energie.

~~ARTICLE 3.~~ - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au JO ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

BRAZZAVILLE, le 21 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Ange Edouard POUMCUI.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
DGPCE/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.M.E.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2./-